

/ BERNIN ET VOUS

MARS_AVRIL 2012

N° 30



4^e 2011
LES TROPHÉES
DE LA
COMMUNICATION

02 ACTUALITÉS AGENDA - QUESTIONS DE BERNINOIS - ÉDITO - **04 BRÈVES** -
6 CITOYENNETÉ - **15 ACTIONS ET PROJETS** ESPACES VERTS - TRAVAUX -
LOGEMENT - ENFANCE JEUNESSE - INTERCOMMUNALITÉ - **19 ASSOCIATIONS** -
18 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - **19 MOIS EN IMAGES** - **20 PORTRAIT** G. LAUTHIER



commune de
Bernin



Mairie
Coordonnées
 496, RD 1090 - Cidex 36 - 38 190 Bernin
 Tél. 04 76 92 07 40 - Fax 04 76 08 97 22
 mairie@bernin.fr

Horaires
 Lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 11h45 et de 14h à 18h.
 Mardi et jeudi de 8h30 à 11h45 et de 14h à 17h.
 Samedi de 9h à 11h30, accueil ouvert uniquement pour les renseignements, les pièces d’identité, le retrait de formulaires...
 Service postal, voir rubrique «la poste».

CCAS (Centre communal d’action sociale)
 Sur rendez-vous au 04 76 92 35 57 - ccas@bernin.fr

Crèche / halte-garderie 04 76 08 88 41

Urbanisme urbanisme@bernin.fr. 0476923559. Permanences : mardi 15h30 à 18h30 et jeudi de 8h30 à 11h45.

Police municipale 04 76 13 24 56 - police.municipale@bernin.fr

Service enfance-jeunesse
 Tél. : 04 76 08 86 82.
 Réservation de la cantine / périscolaire :
 0476728175 ou 06 85 18 95 09 - enfance-jeunesse@bernin.fr

Bibliothèque
 Période scolaire le mardi de 16h à 18h30, le mercredi de 10h à 12h et 14h30 à 18h30, le vendredi de 16h à 18h30, le samedi de 10h à 12h.
 Hors période scolaire le mardi de 16h à 18h30, le mercredi de 10h à 12h et 14h à 18h30, le samedi de 10h à 12h30.
 04 76 08 89 34 - bibliotheque@bernin.fr

École
 Primaire tél : 04 76 08 12 40 . Maternelle tél : 04 76 08 85 42

Objets trouvés
 L'accueil de la mairie met à la disposition des habitants un coffre d’objets trouvés sur la commune (salle des fêtes, trottoirs, etc.). Les objets sont gardés pendant un an et un jour puis sont jetés (clés, documents) ou donnés (vêtements). Infos : 04 76 92 07 40.

Assainissement (eaux usées)
 Astreinte urgente 7j/7j et 24h/24 : 04 76 61 39 34 (VEOLIA)
 Renseignements réseaux : 04 76 52 52 28 (SIZOV)

La Poste
 Depuis la fermeture du bureau de Bernin, un service postal est assuré à l'accueil de la maire, aux horaires d’ouverture.
 Vous pouvez retirer vos colis et recommandés et affranchir votre courrier.

BERNIN Magazine mars_avril 2012 n°30
 Édité par la ville de Bernin.

DIRECTEUR DE PUBLICATION Laurence BELLICARD
RÉDACTION et CRÉDITS PHOTOS Mairie de Bernin, Gilles Montoya, Florence Trabalon, Philippe Revol, Guillaume Breda, conseil municipal des enfants.
CRÉATION - RÉALISATION : Mairie de Bernin
IMPRESSION Imprimerie du Pont de Claix - Claix. Imprimé sur cyclus print (produit à partir de fibres 100 % recyclées) avec des encres végétales. Imprimeur certifié Imprim Vert, Label garantissant la gestion des déchets dangereux dans les filières agréées et ISO14001 protection de l’environnement.

TIRAGE 1 400 exemplaires - Dépôt légal à parution

Nuisances
Bruits « domestiques »
 Jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et 14 h à 19 h 30, le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h et les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h. Tout contrevenant fera l’objet d’une amende (38 €).

Bruits de chantier (publics ou privés)
 Les travaux ne sont autorisés que du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.
 Les travaux sont interdits les dimanches et jours fériés et en dehors des horaires précités.

Feux de jardin
 La commune de Bernin s’inscrit dans le Plan de protection de l’atmosphère, le brûlage de bois est FORMELLEMENT interdit. Pour tout renseignement complémentaire : arrêté préfectoral n° 2008-11 470 portant réglementation des déchets végétaux.

Services intercommunaux
Le Grésivaudan
Collecte des ordures ménagères : lundi (poubelle traditionnelle) et mardi poubelle « je trie » de 4 h à 12 h
Déchèterie : ouverte tous les jours y compris le dimanche et les jours fériés de 8 h 30 à 17 h 45.

Collecte des vêtements et chaussures : à déposer dans des sacs à la déchèterie le mercredi et vendredi de 8 h à 16 h.
Verre et papiers : utiliser les points de collecte de la commune situés à l’entrée du village du côté de Crolles, devant les courts de tennis, sur le chemin des Communaux, devant la salle des fêtes, dans le parc technologique et devant l’école. Infos : 04 76 08 03 03.

Centre nautique du Grésivaudan 04 76 92 10 56
 Horaires d’ouverture au public pendant l’année :
 Lundi, vendredi de 12 h à 13 h 45 et de 19 h à 22 h
 Mardi de 12 h à 13 h 45 et de 20 h 30 à 22 h
 Mercredi de 12 h à 18 h - Jeudi de 12 h à 13 h 45
 Samedi de 12 h à 18 h / Dimanche de 9 h à 17 h

Conseils juridiques
 Vous pouvez disposer des conseils d’un avocat, d’un notaire et d’un médiateur conseil.
 Ces professionnels vous accueillent sur rendez-vous et vous conseillent gratuitement sur les démarches juridiques ou administratives à effectuer. Pour l’avocat et le notaire conseil, il convient de prendre rendez-vous auprès de la mairie de Bernin (aux 04 76 92 07 40). Les permanences ont lieu un samedi par mois. Permanences pour le 2ème semestre 2011 :
Avocat : 14/04, 12/05, 23/06 (sous réserve de changement).
Médiateur : les permanences ont lieu à la mairie de Saint-Ismier que nous vous invitons à contacter au 04 76 52 52 25.

Urgences médicales
Pharmacies de garde
 (Attention les gardes peuvent changer au dernier moment, ce changement sera alors affiché sur les portes des pharmacies du réseau de garde).

AVRIL
 Du 1er/04 au 7/04 : Pharmacie de l’Orchidée (Lancey) 04 76 71 43 36
 Du 8/04 au 14/04 : Pharmacie Ferradou (le Versoud) 04 76 77 26 39
 Du 15/04 au 21/04 : Pharmacie Dijan (St Ismier) 04 76 52 23 42
 Du 22/04 au 28/04 : Pharmacie Ferradou (le Versoud) 04 76 77 26 39
 Le 29/04 et le 30/04 : Pharmacie Luu Duc Rodde (Crolles) 04 76 08 01 59

MAI
 Du 1er/05 au 5/05 : Pharmacie Belle Etoile (Crolles) 04 38 92 02 15
 Le 6/05 et le 7/05 : Pharmacie Vial (Bernin) 04 76 08 03 19
 Du 8/05 au 12/05 : Pharmacie de Brignoud 04 76 71 40 03
 Du 13/05 au 16/05 : Pharmacie Centrale (Domène) 04 76 77 23 26
 Du 17/05 au 19/05 : Pharmacie des Charmanches (Crolles) 04 76 08 92 81
 Du 20/05 au 26/05 : Pharmacie des Charmettes (Domène) 04 76 77 44 59
 Du 27/05 au 2/06 : Pharmacie Luu Duc Rodde (Crolles) 04 76 08 01 59

Médecin de garde 04 76 08 08 38
 Bernin – Crolles – Saint-Nazaire-Les-Eymes – Saint-Ismier
 Week-end : du samedi 12 h au lundi 8 h ainsi que les jours fériés.
 0 810 15 33 33 – Numéro mis en place par le SAMU centre 15 du CHU pour apporter une réponse médicale aux demandes de conseil téléphonique ou de visite à domicile par un médecin généraliste. Ce numéro est accessible en dehors des heures d’ouverture des cabinets médicaux.

Numéros utiles et d’urgence
 Pompiers : 18. Samu : 15
 Centre antipoison : 04 72 11 69 11 (LYON)
 Gendarmerie (Saint-Ismier) : 04 76 52 15 45
 ErDF conseil clientèle : 0 810 050 333
 GrDF conseil clientèle : 0 810 224 000
 GDF Suez : 09 69 32 43 24
 ErDF dépannage : 0 810 333 338
 GrDF dépannage : 0 800 47 33 33

AGENDA

AVRIL

DU 3 AU 28 AVRIL - dans le cadre de la semaine du développement durable, exposition « La biodiversité : tout est vivant, tout est lié » réalisée avec des photos de Yann Artus-Bertrand. Visible à la bibliothèque de Bernin pendant les heures d’ouverture au public.

DIMANCHE 22 AVRIL
 Élections présidentielles – 1er tour
 Ouverture des bureaux de vote de 8 heures à 18 heures
 Salle des fêtes.
Renseignements : 04 76 92 35 57

DIMANCHE 29 AVRIL
 Journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation. Pavoisement du monument aux morts.

MAI

MERCREDI 2 MAI
 Petites histoires à partager racontées par les bibliothécaires. 10h30 pour les enfants de moins de 3 ans, 16 heures pour les enfants de 4 ans et plus.
 Bibliothèque de Bernin.
Renseignements : 04 76 0889 34

DIMANCHE 6 MAI
 Élections présidentielles – 2nd tour. Ouverture des bureaux de vote de 8 heures à 18 heures. Salle des fêtes.
Renseignements : 04 76 92 35 57

MARDI 8 MAI
 « Victoire du 8 mai 1945 ». Cérémonie commémorative 11 heures. Monument aux morts – Cimetière de Bernin

DU 17 AU 20 MAI
 25 ans d’amitié entre Bernin et Kieselbronn à Kieselbronn. **Les personnes intéressées sont priées de contacter Gisèle Lemièrre au 06 2193 58 32.**

JEUDI 30 MAI
 Conseil municipal. À 20 heures. Salle du conseil municipal.

JUIN

VENDREDI 1ER JUIN
 « Vers une nouvelle dimension gastronomique » Animations autour de l’art culinaire organisées par le Conseil Municipal des Enfants.
 De 17 h30 à 20 heures. Restaurant scolaire
Renseignements et inscriptions : 04 76 72 81 75. enfance-jeunesse@bernin.fr

VENDREDI 1ER JUIN
 Fête des voisins. Barbecue et tables mis disposition. A partir de 20 heures. Clos Michel.
Renseignements et inscriptions : 04 76 92 07 41. sylvie.pernet@bernin.fr

DIMANCHE 10 ET 17 JUIN
 Élections législatives. Ouverture des bureaux de vote de 8 heures à 18 heures. Salle des fêtes
Renseignements : 04 76 92 35 57

QUESTIONS DE BERNINOIS

CETTE RUBRIQUE EST LA VÔTRE

Vous avez une question, une préoccupation, une remarque, vous pouvez nous l’adresser par courriel ou par courrier envoyé ou déposé à la mairie. Vos contributions seront publiées dans la limite de l’espace disponible dans cette rubrique et les autres seront insérées sur le site de la mairie. Les contributions publiées devront être en adéquation avec la charte de publication disponible sur le site internet ou sur simple demande à l’accueil de la mairie. **Contact** communication@bernin.fr

Nous devons partir en famille en Italie, mon mari, mon enfant de 10 ans et moi-même, la semaine prochaine. Mon enfant n’a pas de pièce d’identité. Y a-t-il une procédure d’urgence possible ?

La procédure la plus rapide serait d’établir un laissez-passer.

Ce document n’est valable que pour les enfants de nationalité française, de moins de 15 ans, partant dans les pays suivants :
 - Italie, Belgique, Luxembourg et Suisse.

Un des deux parents doit se rendre en mairie, avec l’enfant, pour remplir un document et il doit apporter les pièces suivantes :
 - copie intégrale d’acte de naissance de l’enfant
 - justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - une photographie récente de l’enfant
 - et une pièce d’identité, en cours de validité, du parent qui se présente.

Pour les cas particuliers et pour plus d’informations, contacter l’accueil de la mairie au 04 76 92 07 40.

Où puis-je me procurer une déclaration de cession de véhicule ?

Vous pouvez trouver le document sur internet : CERFA N° 13754*01 (en 3 exemplaires) à remplir par l’ancien propriétaire.
 Exemplaire n° 1 destiné à l’acquéreur, n° 2 destiné à la préfecture, n° 3 conservé par le vendeur.
 Concernant une demande de certificat d’immatriculation d’un véhicule, la référence du document est : CERFA N° 13750*03
 Si vous êtes dans l’impossibilité d’imprimer ce document, vous pouvez le retirer à l’accueil de la mairie.

3 BERNIN MAGAZINE MARS_AVRIL 2012

ÉDITORIAL

Les services municipaux accueillent quotidiennement un public important pour des sujets allant des formalités d’état civil aux démarches d’urbanisme en passant par les demandes d’aide sociale ou le soutien aux associations. Depuis un peu plus d’un an, l’agence postale communale est également présente dans le bâtiment de la mairie et la fréquentation de l’accueil de la mairie a significativement augmenté. Afin d’améliorer la qualité de l’accueil au public et



les conditions de travail du personnel municipal, des travaux d’aménagement et de rénovation du rez de chaussée de la mairie ont été engagés concomitamment à la réfection de la salle des mariages et du conseil municipal. Ce nouvel espace d’accueil a été conçu pour gagner en qualité, en confort et en efficacité. Sa surface a été augmentée afin de pouvoir aménager une véritable salle d’attente. Un bureau fermé et vitré permettra de recevoir les administrés pour les démarches nécessitant une plus grande confidentialité. Le mobilier de l’accueil est adapté pour recevoir les personnes à mobilité réduite et pour permettre un accueil assis en face à face. La salle des mariages et du conseil municipal a été rénovée et équipée afin d’une part de célébrer les mariages dans une atmosphère plus chaleureuse et conviviale et d’autre part de faciliter l’organisation de réunions. Pour le bon déroulement de ces travaux, l’accueil de la mairie et l’agence postale communale ont dû être ponctuellement fermés au cours des dernières semaines et temporairement transférés dans la salle du conseil municipal mais dès la dernière semaine d’avril vous serez accueillis dans ce nouvel espace dont les travaux de finition seront achevés avant l’été.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau numéro de Bernin et vous qui exceptionnellement ne comprend pas de dossier puisque le dossier consacré au budget fera l’objet d’une publication distincte du présent journal.

Bien à vous

Votre maire
 Laurence Bellicard

BRÈVES



MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DU TOUVET

Afin d'améliorer l'amplitude horaire d'accès du public à la déchetterie du Touvet, le Grésivaudan vous informe que depuis le 16 janvier 2012, la déchetterie située à La Prat au Touvet, à proximité de l'accès à l'autoroute, est ouverte tous les jours aux créneaux horaires suivants :

- du lundi au dimanche inclus de 8h30 à 17h45 sans interruption.

Pour rappel, tous les habitants du Grésivaudan peuvent accéder librement à cette déchetterie, tout comme à celles de Pontcharra, Le Cheylas, Crolles et Saint Ismier situées sur le même axe de l'autoroute. Les déchetteries de Saint Pierre d'Allevard, Saint Martin d'Uriage et Chamrousse plus éloignées sont également en accès libre pour tous les habitants du Grésivaudan.

Vous pouvez venir déposer l'ensemble des déchets suivants sur la déchetterie du Touvet :

- batteries
- bois
- cartons
- cartouches d'encre
- déchets verts
- encombrants
- gravats inertes
- huiles de friture
- huiles de vidange
- papier
- métaux
- néons et lampes basse

consommation

- piles et accumulateurs
- pneumatiques

- verre
- DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

MARCHÉS DE PRODUCTEURS À LA FERME EN GRÉSIVAUDAN

La saison des marchés itinérants de ferme en ferme du Grésivaudan s'ouvre avec un premier rendez-vous dimanche 1er avril, de 10 heures à 17 heures à la ferme de Loutas, au Pinet d'Uriage. Venez rencontrer les producteurs locaux du Grésivaudan et faire le plein de produits de qualité et de saison !

Fromages, charcuteries, fruits et légumes de saison, sorbets et crèmes glacées, cidre et jus de fruits artisanaux, vins du terroir, miel et pains d'épices... les marchés à la ferme sont l'occasion de faire connaître et de valoriser les produits issus de l'agriculture locale. Regroupant les producteurs du Grésivaudan « Terres d'ici » et « Fermes de Belledonne », ils sont soutenus par Le Grésivaudan, l'association « Terres d'ici » et l'ADABEL (Association pour le Développement de l'Agriculture en Belledonne).

Tous les producteurs sont engagés dans une démarche qualité, avec des contrôles réguliers sur les exploitations, garantissant des pratiques

agricoles respectueuses de l'environnement.

La saison des marchés à la ferme sera officiellement inaugurée le dimanche 1er avril à 11 heures à la ferme de Loutas (Le Pinet d'Uriage), en présence des producteurs et des élus de la communauté de communes.

Le calendrier des marchés Marchés « Terres d'ici »

Le 1er vendredi du mois de 15 heures à 19 heures

Le 4 mai : à la ferme des Échelles à Crolles

Le 1er juin : à la ferme des Échelles à Crolles

Le 7 septembre : à la ferme des Échelles à Crolles

Le 5 octobre : à la ferme des Échelles à Crolles

Marchés « Fermes de Belledonne »

Les dimanches de 10 heures à 17 heures

Le 1er avril : à la ferme de Loutas au Pinet d'Uriage

Le 6 mai : à la ferme de Loutas au Pinet d'Uriage

Le 10 juin : à la ferme de Loutas au Pinet d'Uriage

Le 1er juillet : à la ferme de Loutas au Pinet d'Uriage

Le 12 août : à la ferme Truc-Vallet à Laval – La Boutière

Le 16 septembre : à la ferme de Loutas au Pinet d'Uriage

Le 7 octobre : à la ferme « aux délices de Belledonne » à Revel

– Les Mergers

Le 21 octobre : à la ferme de

Loutas au Pinet d'Uriage
Le 16 décembre : à la ferme de Loutas au Pinet d'Uriage
Marchés Terres d'ici
Association Terres d'ici Ferme des Échelles (uniquement pour les marchés à la ferme)
Tél. 04 76 08 15 16

Marchés Fermes de Belledonne
ADABEL (Association pour le Développement de l'Agriculture dans Belledonne)
Tél. 04 76 20 68 45
www.adabel.fr

Le Grésivaudan – Service Aménagement Agriculture Forêt
Tél. 04 76 08 04 57
www.le-gresivaudan.fr

ATELIER MÉMOIRE

Une deuxième session de 10 séances va démarrer en avril 2012. Il reste quelques places, si vous souhaitez vous inscrire, vous pouvez contacter le **CCAS en mairie ou au 04 76 92 35 57.**

« 100 000 TULIPES POUR LES ENFANTS ATTEINTS DE LA MALADIE DU CANCER »

Le lions club grenoble porte de france, renouvelle son opération. Nous fêtons cette année le 12e anniversaire de cette manifestation. De mi-mars à mi-avril 2012 sur le terrain de M. Gauthier Garden fleuri avenue du Grand

Sablou à la tronche (à côté de fr3)
Le champ sera ouvert 7jrs/7 de 10h00 à 19h00 : le plaisir de ramasser et de choisir son bouquet : pour un don de 10,20 euros tulipes vous seront offertes. Les bénéfices de cette opération iront au service du professeur Plantaz au CHU de grenoble.
Merci à vous tous

CERTIFICATION QUALITÉ CÈDRE POUR L'ADEF-GRÉSIVAUDAN

L'association ADEF-GRÉSIVAUDAN, qui met à disposition du personnel auprès des professionnels et particuliers depuis 23 ans sur le territoire du Grésivaudan, a obtenu en juillet dernier la certification qualité CÈDRE. Cette certification atteste que l'association s'inscrit désormais dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité en vue de renforcer l'efficacité des actions menées en termes d'accueil et d'accompagnement socioprofessionnel des demandeurs d'emploi, et de répondre aux attentes de ses clients tout en participant au développement économique local. La certification CÈDRE résulte d'une démarche collective engagée par l'ensemble de l'équipe

L'Association ADEF-GRÉSIVAUDAN (Association pour le Développement de

l'Emploi et de la Formation) est un acteur de l'emploi solidaire dont les objectifs sont d'accompagner dans leur projet professionnel, les personnes en recherche d'emploi en les mettant à disposition auprès des particuliers, collectivités, associations et entreprises, pour la réalisation de missions diversifiées (entretien, nettoyage, manutention, ...). En 2011, 329 personnes ont réalisé différentes missions qui représentent 42 équivalents temps plein, soit 67 252 heures travaillées.

ADEF-GRÉSIVAUDAN
Siège social : Parc de la Mairie-38190 Les ADRETS
Tél. : 04 76 71 17 17
adef-adrets@wanadoo.fr
Plus d'informations sur : www.adef-gresivaudan.fr

QUALITÉ DE L'EAU

En s'appuyant sur des exemples de non-conformité relevés ici où là en France, une enquête de l'association de consommateurs UFC/Que choisir peut aujourd'hui jeter le trouble dans les esprits quant à la qualité sanitaire de l'eau du robinet. Pour les 220 000 habitants des communes alimentées par le Sierg (Syndicat intercommunal des eaux de la région grenobloise) aucun doute n'est possible. Naturellement pure, l'eau qui parvient aux robinets ne souffre d'aucune pollution telle que celles dénoncées dans l'enquête (pesticides ou autres problèmes

liés à l'âge des réseaux). L'eau captée par le Sierg provient des nappes alluviales souterraines de la Romanche ; elle fait l'objet d'un contrôle quotidien sur l'ensemble du réseau (110 km de canalisations) entre les captages et la sortie des réservoirs situés sur les communes desservies, soit environ 1 400 analyses effectuées tout au long de l'année par un laboratoire agréé par le Ministère de la santé. Des tests qui garantissent la qualité bactériologique de notre eau. Ainsi, chacun peut consommer l'eau naturellement pure du Sierg sans aucune crainte, y compris pour ce qui est de la confection des biberons. La composition physico-chimique de l'eau du Sierg est de : calcium : 58 mg/l ; magnésium : 7,4 mg/l ; sodium : 4,4 mg/l ; potassium : 0,81 mg/l ; bicarbonates : 122 mg/l ; sulfates : 67 mg/l ; chlorures : 6,0 mg/l ; nitrates : 2,7 mg/l. La dureté est à 17,1 degrés hydro F. Données 2011 (moyenne de janvier à décembre) que vous pouvez retrouver sur le site www.sierg.org.

Renseignements :
info@sierg.org – 04 76 33 57 14
ou www.sierg.org

www.sierg.org
info@sierg.org
Le Verseau, 1, rue de Normandie, 38130 Echirolles. 04 76 33 57 00
Le Sierg est certifié ISO 9001 : 2008

VOS ÉLUS DÉLÉGUÉS DE QUARTIER

Votre délégué de quartier effectue un travail d'écoute et de proximité afin de faire remonter vos informations auprès de la municipalité pour que vos attentes et préoccupations puissent être prises en compte. N'hésitez pas à le contacter pour lui faire part de vos remarques et s'il ne peut vous apporter directement une réponse, il vous mettra en relation avec l'élu ou l'agent municipal concerné.

Christophe DURET

(Le Varvoux, La Chatelière, le Prieuré, La Veyrie)
christophe.duret@bernin.fr
04 76 90 47 93

Cécile ROCCA (L'Eygana, les Grandes Terres, les Maréchaux, les Coralines, Bas Bernin)
elus@bernin.fr
04 76 71 80 15

Sophie CIRCAN (Les Revoleys, Passe quatre, le Clôt, les Franques, la Côte)
sophie.circan@bernin.fr
04 76 08 81 30

Bruno THOMAS (La Rousse, les Catières, La Magaronne, le Ballois, le Capiton)
bruno.thomas@bernin.fr
04 76 33 08 86

Patrick SOULIGNAC (Les Michelières, les Vergers, Champ Jaillot)
patrick.souignac@bernin.fr
04 76 40 26 07

RENCONTRE AVEC LE MAIRE OU LES ADJOINTS

Sur rendez-vous en appelant le 04 76 92 07 47.

ÉLECTIONS

COMMISSION DE RÉVISION DES LISTES ELECTORALES: RECHERCHE DE NOUVEAUX MEMBRES

La révision de la liste électorale est effectuée par une commission administrative composée du maire ou de son représentant, d'un délégué (par bureau de vote) de l'administration désigné par le préfet sur proposition du maire et d'un délégué (par bureau de vote) désigné par le président du tribunal de grande instance sur proposition du maire. Cette commission est donc composée de 5 membres.

La commission est chargée de statuer sur les demandes d'inscription déposées en mairie. Elle est seule souveraine pour juger du bien-fondé des demandes qui lui sont soumises, notamment au regard des justificatifs produits par les demandeurs. La commission doit s'assurer que les demandeurs respectent les conditions d'inscription requises. À cette fin, elle peut procéder à toutes les vérifications qu'elle juge utiles, en sollicitant en tant que de besoin l'assistance des services municipaux. Si les pièces du dossier d'inscription lui paraissent le justifier, elle refuse l'inscription demandée, sinon elle porte les mentions relatives à l'électeur sur le tableau rectificatif.

La commission se prononce également sur l'inscription des personnes qui rempliront la condition de majorité à la date de clôture des listes électorales ou à la veille de la date du scrutin au vu des documents transmis par l'Institut national de la statistique et des études économiques.

La commission administrative procède également à la radiation des électeurs décédés dans ou hors de la commune, des électeurs privés de leur droit de vote par une décision de justice devenue définitive et des électeurs qui ont obtenu une inscription dans une autre commune ou un autre bureau de vote.

Elle se réunit environ 6 fois par an (essentiellement de septembre à février) en soirée pour statuer sur ces éléments.

La commission administrative de révision des listes électorales de Bernin recherche trois habitants de la commune afin de remplacer 3 de ses membres.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter M. Colliard, responsable du service « ÉLECTIONS » au 0476 92 35 57 (fabrice.colliard@bernin.fr) ou M. Duret (christophe.duret@bernin.fr).

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES

L'élection présidentielle se déroulera les 22 avril 2012 (1er tour) et 6 mai 2012 (2e tour).

Les 2 bureaux de votes situés à la salle des fêtes seront ouverts de 8 heures à 18 heures sans interruption.

Les élections législatives se dérouleront les 10 et 17 juin 2012

Les nouvelles cartes électorales seront adressées début avril à l'ensemble des électeurs inscrits (à l'exception des jeunes qui atteindront l'âge de 18 ans entre le 1er mars et le 21 avril 2012 qui les recevront ultérieurement).

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires en contactant le service « élections » au 0476 92 35 57.

Si vous souhaitez être assesseur ou scrutateur lors des élections vous pouvez contacter le service élection au 0476 92 35 57, sept jours avant la date de chaque élection.



LES JURÉS D'ASSISES

Vous pouvez être appelé à siéger à la cour d'assises, aux côtés de magistrats professionnels, pour juger les affaires pénales.

Principe

Les jurés sont des citoyens tirés au sort, qui font partie de la cour d'assises. Ils participent, aux côtés des magistrats professionnels, au jugement des crimes.

Personnes pouvant être jurés

Conditions

Peut être juré toute personne qui remplit les conditions cumulatives suivantes : être de nationalité française, avoir au moins 23 ans, savoir lire et écrire en français, ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de jurés

Cas d'incapacité et d'incompatibilité

Certaines catégories de personnes énumérées par la loi ne sont pas autorisées, pour diverses raisons, à participer au jugement des crimes.

Il s'agit notamment des personnes ayant été condamnées pour un crime ou un délit, des agents publics ayant été révoqués de leurs fonctions, des personnes sous tutelle ou curatelle.

Il s'agit également des membres du gouvernement, des députés et des sénateurs, des magistrats, des fonctionnaires des services de police ou de gendarmerie.

À noter : sont aussi rayés des listes de jurés, les noms des personnes proches (conjoint, parents, enfants, etc.) de l'un des magistrats formant la cour d'assises ou de l'un des jurés précédemment inscrits.

Sélection

Les jurés qui forment le jury de jugement sont choisis après plusieurs tirages au sort.

Liste préparatoire

Le maire de chaque commune tire au sort publiquement, à partir de la liste électorale, plusieurs personnes âgées de plus de 23 ans.

Le maire avertit ces personnes qu'elles ont été tirées au sort.

Il transmet la liste au greffe de la cour d'assises concernée, qui compile toutes les listes de son ressort.

Liste annuelle

Une commission spéciale placée auprès de chaque cour d'assises se réunit pour : exclure les personnes qui ne remplissent pas les conditions pour être juré, se prononcer sur les demandes de dispense qui lui sont soumises, procéder à un nouveau tirage au sort et établir ainsi la liste annuelle des jurés et la liste spéciale des jurés suppléants.

Les listes sont communiquées aux mairies.

Les maires sont chargés d'alerter la cour d'assises de toute survenance de décès, d'incapacité ou d'incompatibilité parmi les personnes retenues.

Liste de session

Pour chaque session d'assises, les présidents de tribunal de grande instance et de la Cour d'appel, ou leurs délégués, tirent au sort publiquement, à partir de la liste annuelle : 35 jurés pour former la liste de session, 10 jurés suppléants pour former la liste spéciale. Les jurés titulaires et suppléants sont ensuite convoqués par le greffier de la cour d'assises. Ils ont l'obligation de répondre à la convocation.

Constitution du jury

Pour chaque affaire, chaque juré de la liste de session est appelé en audience publique et une carte portant son nom est déposée dans une urne.

Il est alors procédé à un ultime tirage au sort.

À chaque nom sortant de l'urne, l'accusé (ou son avocat), puis l'avocat général, récusent ou non le juré (c'est-à-dire le refusent ou non), sous réserve de respecter les limites imposées dans le nombre de récusations possibles. Les motifs de récusation ne peuvent pas être exposés.

Les premiers jurés non récusés (au nombre de 6 en premier ressort et 9 en appel) forment le jury de jugement, après avoir prêté serment. Des jurés supplémentaires sont tirés au sort, pour pouvoir remplacer les jurés subitement empêchés.

Exercice de la fonction

Formation

Les jurés visionnent un film présentant la fonction qu'ils vont devoir assumer.

Le président de la cour d'assises fournit également des explications.

Pouvoirs

Les jurés siègent aux audiences et participent aux délibérations à l'issue desquelles les magistrats et eux-mêmes votent à bulletin secret sur la culpabilité de l'accusé et sur sa peine.

Obligations

Le juré doit : être attentif lors des débats, être impartial, c'est-à-dire indépendant, neutre et objectif, ne pas communiquer avec d'autres personnes sur l'affaire, respecter le secret du délibéré (y compris une fois qu'il a cessé d'être juré).

Durée d'exercice

Les jurés occupent leur fonction de façon continue et à temps plein durant tout le temps nécessaire à l'examen des affaires d'une même session.

Indemnisation

Chaque juré a le droit de percevoir, sur sa demande expresse, des indemnités compensatrices.

CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES

INFORMATIONS SUR LES PROCHAINES CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES

Dimanche 29 avril: journée de la Déportation.

En application de la loi du 14 avril 1954, la Nation honorera la mémoire des victimes et héros de la déportation dans les camps de concentration et d'extermination nazis lors la Seconde Guerre mondiale.

Le nombre des déportés de France est estimé à plus de 150 000 personnes, dont 80 000 victimes de mesures de répression (principalement des politiques et des résistants) et 75 000 juifs, victimes de mesures de persécution touchant également les Tsiganes. Au total, disparaissent plus de 100 000 déportés partis de France.

Mardi 8 mai: journée de la célébration de la victoire des alliés sur l'Allemagne nazie.

Le 8 mai 1945, l'Allemagne signait à Berlin sa capitulation sans condition. La célébration de cette journée a connu diverses modalités - y compris sa suppression - depuis la loi du 7 mai 1946 qui en fixait le principe; rappelons que depuis la loi du 23 septembre 1981, le 8 mai est commémoré officiellement sans interruption. Ce jour est également férié.

La commune de Bernin s'associera à ces célébrations par le pavoiement du monument aux morts.

Lundi 9 mai: journée de l'Europe.

La Mairie sera pavoiisée aux couleurs de l'Europe pour commémorer la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950 appelant les Européens à organiser la production en commun du charbon et de l'acier; déclaration considérée comme l'appel à la création d'une fédération européenne. Ce jour est travaillé.

À la demande d'une association d'anciens combattants, la mairie commémore également chaque année la date de la signature du cessez-le-feu en Algérie le 19 mars 1962.



ESPACES VERTS

LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

La chenille processionnaire est la larve d'un papillon de nuit, le *Thaumetopoea pityocampa*. Les papillons sortent de terre l'été. Le mâle et la femelle s'accouplent, le mâle meurt un ou deux jours plus tard. La femelle s'envole et va pondre sur une branche de pin (entre 80 et 300 œufs), puis meurt à son tour.

L'éclosion a lieu entre 30 et 45 jours. Au fil des mois, les chenilles changent de couleur et des poils urticants apparaissent, lesquels peuvent provoquer des problèmes de santé (réactions allergiques, démangeaison, troubles respiratoires ou encore oculaires) chez les hommes et les animaux.

La colonie passe l'hiver dans un nid de soie épaisse accroché sur une branche de pin. Au printemps, les chenilles quittent l'arbre pour se diriger vers le sol, c'est ce que l'on appelle la procession de nymphose. Elles s'enfouissent ensuite dans le sol, et une à deux semaines plus tard, leur cocon de nymphose est tissé, la transformation en chrysalide peut alors commencer. Après plusieurs mois, un soir d'été, elles se transforment en papillon et sortent de terre....

Pour lutter et contrôler ce problème, la commune de Bernin va mettre en place des pièges à phéromone dans les pins communaux et des éco pièges.

Quand les utiliser ?

Il faut installer les pièges à la fin du mois de mai ou au début du mois de juin, selon les régions, juste avant la sortie des papillons. La durée de la période d'efficacité du diffuseur est de 200 jours, dépendant des conditions de température et de vent.

Comment l'utiliser ?**1/La préparation:**

Le piège est constitué d'un entonnoir latéral d'entrée et d'un sachet collecteur.

Le diffuseur de phéromone doit être placé à l'intérieur du piège, accroché à la partie inférieure du bouchon à l'aide du suspenseur.

2/L'utilisation:

Le piège doit être accroché à une branche d'arbre, approximativement à 180-200 m du sol, fin mai ou au début du mois de juin selon les régions. Le piège permet la détection de la présence de *Thaumetopoea pityocampa* et la régulation de sa population. La date de commencement du vol ainsi que la durée de celui-ci, dépendent des conditions climatologiques du lieu et de l'année.

Dans le cadre de lutte raisonnée, le piège à phéromone permet de suivre les infestations de *Thaumetopoea pityocampa* et de déterminer les éventuels traitements chimiques nécessaires.

3/Le mode d'action:

Une destruction des nids en hiver par échenillage (élimination des nids et brûlage) permet de limiter les processions du printemps suivant. Lors de ces échenillages, certaines précautions doivent être prises pour se protéger des risques d'urtication (port de gants, lunettes et masques).

4/Principe de fonctionnement:

Le diffuseur de phéromone sexuelle de *Thaumetopoea pityocampa*, est formé par une capsule en matière plastique perméable qui contient à l'intérieur, dûment stabilisé, le composant actif de la phéromone naturelle.

Ce produit est excrété naturellement par la femelle et entraîne une attraction de caractère sexuel chez le mâle adulte de la même espèce. Les papillons mâles volent ainsi jusqu'à épuisement dans le piège avant de tomber dans le sachet collecteur. Les individus mâles étant capturés, les femelles ne peuvent pas s'accoupler.

5/Ecopiège

L'écopiège est un système ingénieux et simple.

Lorsque les chenilles vont quitter leur nid d'hiver et descendre du pin pour aller s'enterrer, les chenilles vont être canalisées dans la collerette de l'écopiège et n'auront pas d'autre solution que de descendre dans le tuyau qui mène dans le sac rempli de terre. Là, elles vont croire qu'elles sont arrivées sur terre et elles vont s'enfouir dans la terre et se transformer en nymphe. Fin juin, il suffit de décrocher le sac et de le jeter.

L'écopiège est composé de trois parties

- une collerette qui se fixe sur le tronc et qui s'adapte à la circonférence de celui-ci
- un tuyau qui relie la collerette et le sac récepteur de chenilles.
- et enfin un sac rempli de terre où les chenilles vont s'enterrer et faire leur nymphose pour devenir papillon.

Ce système n'utilise aucun produit insecticide, ni aucune phéromone.



ESPACES VERTS/TRAVAUX

LA TAILLE DE FLORAISON D'UNE HAIE LIBRE



Une haie libre embellit le jardin par un mélange d'arbustes fleuris, fruitiers, brise vue et défensive.

Une haie composée de plusieurs essences est non seulement esthétique mais elle est riche pour la biodiversité.

La diversité et la présence de quelques arbustes fruitiers favorisent la venue d'oiseaux et d'insectes dont certains se nourrissent de parasites, ce qui permet de réduire les traitements nocifs pour l'environnement.

La taille se fera en hiver et prendra en compte le port naturel et les ramifications propres à chaque espèce. La taille de floraison sert à améliorer la floraison de l'arbuste et favorise également le développement des rameaux les plus prolifiques aux dépens des moins productifs. L'époque d'épanouissement des bourgeons floraux guide la taille, d'où une classification des arbustes en deux grandes catégories:

- les arbustes à floraison hivernale ou printanière,
- les arbustes à floraison estivale ou automnale.

La taille d'entretien consiste en une élimination du vieux bois des branches mal venues. Pour les espèces à floraison printanière (de février à mai), il faut rabattre les tiges florales de 1/2 à 2/3 sauf celles des espèces à baies qui seront rabattues l'hiver suivant.

Exemple d'arbustes à floraison printanière: Forsythia, weigélia, ribes, philadelphus.

Les espèces à floraison estivale (de juin à septembre) seront rabattues en fin d'hiver avant le départ de la végétation (fin février début mars) pour garder les teintes. La longueur de la taille est importante, plus ou moins longue selon la vigueur des rameaux. Plus la taille est courte, plus on donne de la vigueur à la branche ou à l'arbuste.

Si l'on souhaite une floraison abondante, il faut tailler à hauteur du troisième ou du cinquième œil.

Si l'on souhaite de grosses fleurs mais en moins grand nombre, il faut tailler court.

Ne pas laisser de tiges de plus de trois ans!

Exemple d'arbustes à floraison estivale: buddélia, fuschia, hibiscus, caryoptéris.

Pour tous les arbustes: Attention aux périodes de gelée, il est préférable d'attendre la fin des grands froids pour tailler.

CHEMIN DES FONTAINES

Les travaux d'aménagement des places de stationnement et de sécurisation des déplacements piétons se sont achevés mi mars.

Un trottoir d'un mètre cinquante a été créé permettant le déplacement des piétons et des personnes à mobilité réduite ainsi que 27 places de stationnement.

La deuxième phase prévoit l'éclairage de la zone piétonne et interviendra au cours du deuxième semestre 2012.



LOGEMENTS

UN NOUVEAU LOGEMENT SOCIAL À BERNIN

La suppression du bureau de poste de Bernin a libéré un bâtiment dans lequel la mairie a décidé de créer 2 logements sociaux. Le premier est achevé; le coût de la réhabilitation s'est élevé à 25 463.74 euros HT soit 26 864,24 TTC dont une partie sera prise en charge par la Communauté de communes du Grésivaudan. Ce logement, de type F1, va être occupé par une personne actuellement hébergée dans le logement d'urgence (gratuit). La création de deuxième logement social (appartement insalubre à réhabiliter) est programmée en 2013.



LOGEMENT D'URGENCE: CONVENTION ENTRE LA MAIRIE ET L'ABRI SOUS LA DENT

Le logement d'urgence a été transféré à côté de l'ancienne poste (reconversion de l'ancien local jeunes). Ce qui a nécessité des travaux de réhabilitation d'un montant de 18 871,56 euros HT soit 19 909,09 TTC dont 14 878 € pris en charge par la Communauté de communes du Grésivaudan. Sa récente libération permet à la mairie de signer, comme ce fut le cas en 2010, une convention avec l'« Abri sous la dent », association dont le propos est de loger des personnes ou des familles en rupture d'accès au logement, avec un accompagnement et une écoute appropriés. Ce logement est désormais mis à disposition gratuite de l'association, pour une durée d'un an renouvelable. L'Abri Sous la Dent conventionne avec l'occupant, ce dernier devant s'acquitter des charges auprès de la mairie (eau, électricité). Ce genre d'accueil pour famille en difficulté est une vraie opportunité qui pourrait se généraliser dans le Grésivaudan, sous l'impulsion des élus qui ont décidé, en commission intercommunale de le promouvoir. Sans l'aide des bénévoles, cette association ne peut pas fonctionner. Son président, Monsieur Raverdy, sollicite des volontaires qui souhaiteraient s'investir et consacrer un peu de leur temps libre à ces personnes en difficulté.

TRAVAUX

VOIRIE CHEMIN DE PASSE-QUATRE

Depuis la mi-mars les revêtements de voirie du chemin de Passe-Quatre, du chemin de la Proula (au niveau de l'école) ont été refaits à neuf. En raison de la faible largeur de la voirie, un passage prioritaire a été mis en place sur une portion du chemin. Des quilles ont été temporairement posées afin de délimiter un chemin piétons. Celui-ci deviendra définitif si son usage est jugé satisfaisant par les riverains. Par ailleurs, la voie reliant le chemin de Passe-Quatre au chemin de la Proula a été ouverte à la circulation mi-mars.



FÊTE DES VOISINS

VENDREDI 1ER JUIN À 20H AU CLOS MICHEL

A l'issue de la fête organisée par le conseil municipal des enfants, vous pourrez célébrer la fête des voisins dans l'enceinte du Clos Michel dans une ambiance chaleureuse et conviviale. La commune mettra à votre disposition des barbecues, des tables et des bancs pour vous permettre de vous regrouper par quartier et de déguster avec vos voisins, vos grillades et autres plats de votre confection. Les enfants du conseil municipal partageront également avec vous les plats qu'ils auront réalisés.

Venez nombreux **le vendredi 1er juin à 20h au Clos Michel**, pour célébrer en toute simplicité la fête des voisins.

Pour nous permettre de constituer les tables par quartier vous pouvez vous inscrire par téléphone aux 04 76 92 07 41 ou par courriel sylvie.pernet@bernin.fr

ANIMATIONS

VERS UNE NOUVELLE DIMENSION GASTRONOMIQUE

Le conseil municipal enfants organise une manifestation intitulée « Vers une nouvelle dimension gastronomique » qui tournera autour de la cuisine.

Elle se déroulera le vendredi 1er juin de 17h30 à 20h00 dans les cuisines de la cantine scolaire.

Au programme :

- une démonstration sera exécutée par un professionnel de la cuisine.
- un échange de recettes qui seront par la suite réalisées par vous.
- ensuite, un buffet sera servi à la fête des voisins contenant vos réalisations.

Venez nous rejoindre à ce moment de folie en cuisine.

Par la suite, pour plus d'informations, un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres.

Le conseil municipal enfants.



ENFANCE JEUNESSE

INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES 2012 / 2013

INSCRIPTIONS AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES: CANTINE, GARDERIE ET MERCREDIS LOISIRS.

Nous vous informons que les permanences pour les inscriptions aux services périscolaires pour l'année 2012/2013 se tiendront dans les bureaux du service enfance, jeunesse et vie scolaire au premier étage de la maison Michel :

Du lundi 4 au vendredi 8 juin 2012, de 11 heures à 12h30 et de 13h30 à 18h30.

Nous vous informons que pour toute inscription la présence d'un responsable légal de l'enfant est obligatoire et qu'aucune inscription ne sera faite en dehors des heures de permanence indiquées ci-dessus.

Les documents nécessaires à l'inscription seront distribués à vos enfants à l'école (un dossier par famille remis à l'ainé des enfants), ou envoyés par courrier aux nouveaux inscrits quinze jours avant les inscriptions.

Ces documents seront à ramener : complétés, relus, signés et accompagnés d'une attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité et d'un justificatif de quotient CAF pour l'année 2012.

UNE DÉGUSTATION DE CHOCOLAT À LA CANTINE...

une délicieuse odeur de chocolat se dégageait de la cantine le 30 janvier à l'heure du repas. Ce jour-là, Monsieur Pierre Jouvenal, maître chocolatier, accompagné de Elsa Simond et Bérangère Cheze, diététiciennes au sein de la société Guyot Traiteur sont venus faire découvrir le chocolat autrement aux enfants. Dans le cadre du marché de fourniture de repas de restauration scolaire qui unit la commune à Guyot Traiteur, il est prévu que le prestataire assure deux animations autour du goût durant l'année scolaire. Celle-ci portait sur la découverte du chocolat. Durant leur repas, les enfants ont pu avoir un échange interactif avec Pierre Jouvenal et apprendre l'origine du cacao, comment le chocolat est fabriqué etc... Puis est venue l'heure de la dégustation pour le plus grand bonheur des petits gastronomes.. au menu, une dégustation de chocolat sous trois formes: un chocolat liégeois avec des copeaux de chocolat, une cigarette russe trempée dans du chocolat et une tablette de chocolat blanc.



Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée.

IMPORTANT: Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et sera renvoyé à une liste d'attente.

Pour tout renseignement, merci de contacter Isabelle Renzetti, service enfance, jeunesse et vie scolaire au 04 76 72 81 75 ou par courriel à enfance-jeunesse@bernin.fr.



C'EST POUR LES JEUNES ! UNE SOIRÉE SYMPA POUR PRÉPARER L'ÉTÉ



Nous convions les jeunes de Bernin, à **venir nous retrouver le vendredi 11 mai 2012 à 19 heures**, à la salle jeune, au premier étage de la maison Michel autour d'un pot pour préparer l'été 2012 et envisager, les activités, les soirées, les sorties, les nuitées... Venez nombreux !

ÉTÉ 2012 : DES LOISIRS POUR LES ENFANTS ET POUR LES JEUNES À BERNIN ET AILLEURS.

Comme nous vous l'indiquons dans ce journal, le service municipal enfance-jeunesse prévoit pour cet été :

1. un centre de loisirs 3/11 ans, à la journée ou demi-journée avec ou sans repas, du 6 au 20 juillet et du 20 août au 3 septembre.
2. un séjour pour les enfants de 7 à 11 ans, du 6 au 13 juillet;
3. une programmation d'activité loisirs pour les jeunes dès 11 ans jusqu'à 15 ans, à la journée ou demi-journée avec ou sans repas et des soirées, du 6 au 20 juillet et du 20 août au 3 septembre.
4. des minis séjours pour les préados de 11 à 15 ans (dates et contenus à définir avec les jeunes);

S'inscrire aux activités de loisirs développées par la commune offre de multiples avantages :

- Les enfants ou les jeunes sont encadrés par des animateurs connus et présents toute l'année sur nos accueils (garderie, cantine, centre de loisirs et accueils jeunes). Les parents sont rassurés car ils savent avec qui leurs enfants partent en séjours ou passent leurs journées en centre de loisirs.
- Le centre communal d'action sociale (CCAS) apporte son soutien financier car les tarifs sont variables et établis selon les ressources des familles (Quotient familial).
- Les enfants et les jeunes peuvent se rendre par leurs propres moyens sur les lieux d'accueils, les services sont proches.

Mais l'offre de loisirs sur la période estivale ne se résume pas qu'aux actions de la commune via son CCAS.

Afin de renforcer l'information sur les possibilités de loisirs et ainsi permettre aux parents d'avoir le choix et d'organiser au mieux l'été de leurs enfants, le secrétariat du service enfance-jeunesse tient à la disposition des parents, de nombreuses plaquettes d'information sur les colonies de vacances et sur les autres centres de loisirs, ouverts aux Berninois.

Voici quelques exemples de prestataires de loisirs proposant soit des accueils à la journée, soit des séjours :

- Prapoutel Sport évason. <http://pse38.free.fr/>
- Grenoble Université Club ou GUC jeunes. <http://vacances.guc.asso.fr/>
- La ligue de l'enseignement, FOL de l'Isère. <http://www.laligue38.org/pages/fr/344/colos-enfants-et-ados.html>
- Jeunes et nature. <http://www.jeunes-nature.org/>
- Temps jeunes. <http://www.temps-jeunes.com/colonie.aspx>
- Union Française des Centres de Vacances et de loisirs (UFCV), <http://www.ufcv.fr/Vacances/VacancesEnfants.aspx>
- Léo Lagrange, <http://www.leolagrange-vacances.org/>
- Les éclaireurs de France, association nationale de scoutisme laïque. <http://www.eedf.fr/> ou <http://eedf.region.grenoble.free.fr/?p=region-grenoble>

Il y en a pour tous les goûts ! Cette liste est non exhaustive. Ces prestataires de loisirs sont connus du grand public et ont fait leur réputation sur une approche éducative de qualité et sur l'aspect laïque de leur fonctionnement. Si vous êtes intéressés, nous vous invitons à prendre directement contact avec l'organisme.

Bonnes vacances !



INTERCO

GRÉSILIB LA LIBERTÉ D'EMPRUNTER DANS TOUTES LES BIBLIOTHÈQUES DU GRÉSIVAUDAN...

Lancée sur le Grésivaudan depuis le début du mois d'octobre 2008, l'opération Grésilib' a rencontré un franc succès. Le principe est simple : chaque habitant s'abonne dans la bibliothèque de sa commune. Son adhésion lui donne droit, gratuitement, à la carte Grésilib' qui lui permet alors d'emprunter des ouvrages dans les 35 bibliothèques et médiathèques du Grésivaudan.

Ce service a pour objectif de favoriser l'accès à la culture pour tous en facilitant l'emprunt d'ouvrages de toute nature dans l'ensemble des bibliothèques du territoire. Elle favorise la mobilité des lecteurs et le lien de proximité entre le lecteur et sa bibliothèque. Comment ça marche ?

1 - Il suffit qu'un membre de la famille soit inscrit dans la bibliothèque de sa commune. Chaque membre peut ensuite obtenir gratuitement la carte Grésilib' auprès de sa bibliothèque.

2 - Avec votre carte Grésilib' vous pouvez emprunter des ouvrages gratuitement dans l'ensemble des bibliothèques du Grésivaudan.

**PROJET ISÈRE AMONT: L'ARASEMENT DES BANCS**

Afin de permettre à l'eau de l'Isère de s'écouler plus facilement en cas de crue, les 11 bancs recensés entre Domène et Grenoble doivent être arasés, c'est-à-dire débarrassés des matériaux solides charriés par la rivière puis déposés le long des berges ou au milieu de son lit.

À La Tronche, les 2 premiers bancs à être curés à partir du 6 février 2012 sont situés entre le CHU et la boucle des Sablons. Cette intervention permettra de récupérer 67 500 m³ de matériaux de type graves, sables, sablons ou matériau terreux. Stockés sur 4 aires de stockage, ils seront utilisés ultérieurement pour la réhabilitation environnementale des gravières, le confortement des digues et leur végétalisation, ou les aménagements paysagers.

La loi sur l'eau interdisant toute intervention en cas de débit supérieur à 150 m³/jour (ce qui sera le cas dès la fonte des neiges), le banc situé au niveau de l'Île Verte (Grenoble) sera arasé à l'automne 2012. Les bancs situés au niveau du Pont du Tram et d'Athnor seront eux arasés plus tard, après d'autres travaux préalables dans ce secteur.



ASSOCIATIONS

BERNIN BEKAMBA UNE SOIRÉE POUR BEKAMBA

Le samedi 12 mai à 19h30 à la salle des fêtes de Bernin
Nous vous invitons à venir le temps d'une soirée soutenir l'action du Docteur Maguy Nigri à Bekamba. Les bénéficiaires de la soirée serviront à l'achat d'une moto pour faciliter les trajets des infirmiers entre les 4 centres de santé gérés par l'association : Bekamba, Peni, Bangoul et Nara. Après un apéritif, nous vous projeterons un film sur la vie au centre de santé et au village de Bekamba. Le repas sera concocté par notre fidèle cuisinier malgache et par les membres de l'association, il sera suivi d'une animation surprise ! Les bénéficiaires des manifestations organisées par Bernin Bekamba et vos dons à Bernin Bekamba représentent 10 % du budget annuel de l'APSVT depuis maintenant une vingtaine d'années. Ainsi soyez nombreux par votre présence ou votre don à maintenir cette aide indispensable. Adulte : 20 € Enfant moins de 12 ans : 10 € moins de 5 ans : gratuit

Réservation auprès des membres du groupe
Contacts : Magali Chiapello-Tuaz 04 76 92 11 75
magali.chiapello@wanadoo.fr
Maud Fauth 04 76 92 26 96
Nathalie Rivet 04 38 86 62 16
<http://www.apsvt.fr>

**CÉRÉMONIE DES VŒUX AU JUDO CLUB SIZOV**

Le retour de la neige, les températures glaciales n'auront pas empêché les judokas de l'Alliance Grésivaudan Judo de se retrouver sur les tatamis du dojo pour continuer à s'entraîner selon la devise chère à Nicolas "s'entraîner dur pour gagner facilement". Devise que les cadets ont démontré lors du championnat départemental mi janvier à Saint Martin d'Hères où tous les judokas engagés ont fait un podium, exploit exceptionnel et moisson de médailles. Le club sait également proposer des instants conviviaux comme la traditionnelle cérémonie des vœux (Kagami Biraki) où judokas loisir et compétition se retrouvent pour partager ce moment sportif puis autour du verre de l'amitié.



AGENDA DES ASSOCIATIONS

AVRIL

Lundi 9 avril

Concours officiel du lundi de Pâques organisé par l'Amicale Boule de Bernin
A partir de 13h30
Boulodrome de Bernin
Renseignements :
04 76 08 15 49

Du mardi 10 au jeudi 12 avril

Stage de danse Hip Hop organisé par Cirq'Hop
Professeur : Ritch Rock
Salle de danse du CUBE
De 14 heures à 15 heures pour les débutants
De 15 heures à 16h 15 pour les moyens/confirmés
Renseignements :
06 76 64 90 44
contact@cirqhop.org
Site : www.cirqhop.org

Jeudi 19 avril

Concours officiel des vétérans organisés par l'Amicale Boule de Bernin. A partir de 9 heures
Boulodrome de Bernin
Renseignements :
04 76 08 15 49

Samedi 28 avril

Troc vert organisé par le comité de jumelage Bernin-Kieselbronn
De 14 heures à 17h. Sous le kiosque du Clos Michel (repli maison Michel en cas de pluie)
Renseignements :
04 76 08 03 93

Samedi 28 avril

Bal inter folk breton organisé par Lou Pelaya avec la visite du groupe les Korigan.
20h30 - Entrée libre
Salle des fêtes
Renseignements :
04 76 08 06 24

CONCERT DE NOËL

MAI

Samedi 12 mai

« Une soirée pour Bekamba »

A partir de 19h30

Salle des fêtes

Réservations:

04 76 92 11 75

magali.chiapello@wanadoo.fr

Les jeunes enfants des 5 communes (Bernin, St Nazaire les Eymes, Biviers, Montbonnot et St Ismier) ont fait souffler un air de Russie au concert de Noël de St-Ismier.

En effet le 16 décembre 2011, les enfants de l'AMZOV (élèves des classes de formation musicale de 1ère et 2e année, ainsi que ceux de la « chorale enfants ») ont ouvert le traditionnel concert de Noël à l'Eglise de St-Ismier, organisé cette année au profit de La Ligue contre le Cancer.

Sous la direction de leur professeur de chant, Charlotte Masse-Navette, ils ont interprété des airs traditionnels slaves. Ils étaient accompagnés par leurs camarades musiciens au violon (Arsène), à la flûte traversière (Raphaël et Sophie), à la guitare (Sébastien) et par les professeurs Stéphane Plotto (piano) et Lionel Moreau-Flachat (clarinette).

Leurs douces voix ont fait frissonner l'auditoire !



LES ANIMATIONS DU TENNIS CLUB DE BERNIN

Stage

Durant les vacances de Pâques, le Tennis Club organise comme chaque année deux semaines de stages destinés aux jeunes de 6 à 17 ans, qu'ils soient débutants ou confirmés. Si vous souhaitez inscrire votre enfant ou connaître toutes les modalités d'inscription, n'hésitez pas à nous contacter (d'autres stages seront programmés pendant les vacances d'été).

Tournoi

Le tournoi officiel jeunes du Tennis Club de Bernin se déroulera du 8 au 27 mai. Durant 3 semaines, près de 180 jeunes de 9 à 18 ans de la région Dauphiné Savoie vont donc s'affronter, tous avec l'espoir d'accéder aux phases finales. N'hésitez pas à venir assister à des matchs de qualité dans une ambiance cordiale et chaleureuse.

La Soirée Danse est de retour (4e édition)

Le Tennis Club de Bernin organise avec le Football Club de Crolles-Bernin une soirée exceptionnelle le samedi 9 juin. Compte tenu du succès rencontré lors des précédentes éditions, cette soirée aura lieu cette année à la Patinoire Pôle Sud. Six danseurs de l'émission « Danse avec les

stars » dont le finaliste originaire de Bernin, les champions du monde de Boogie woogie, de tango argentin, etc... seront à Grenoble pour un spectacle de haut niveau au vu des palmarès exceptionnels des danseurs. Vous pourrez également partager quelques pas de danse avec les danseurs lors des intermèdes dansants.

Vous pouvez dès à présent réserver vos places directement au club house du Tennis Club de Bernin (renseignements au 04 76 08 83 75 ou sur le site www.starsdeladanse.com).

Petit rappel :

Les beaux jours arrivent : pour les retardataires, pensez à renouveler votre adhésion et licence, celle-ci étant obligatoire pour la pratique du tennis.

Horaires des permanences :
mardi, jeudi, vendredi de 16 à 19 heures, mercredi de 8 à 11h30 et de 14 à 18h30, samedi de 9 heures à 12 heures.

Tel: 04 76 08 83 75

Courriel: tcbernin@orange.fr

Nouveau site internet: www.club.fft.fr/tc.bernin avec lien Facebook

LE COMITÉ DE JUMELAGE



SEMI MARATHON À KIESELBRONN

Nos amis de Kieselbronn organisent leur 10e semi marathon le samedi 9 juin.

Ils souhaiteraient vivement que des Berninois participent à cette manifestation.

Plusieurs parcours sont proposés: 350 m pour les petits, 1 500 m pour des plus grands, 10 km de marche nordique, 10 km de course et enfin le semi marathon de 21,1 km.

Contactez Gisèle Lemièrre (06 21 93 58 32) pour les informations et les inscriptions.

1972-2012 L'AVF MEYLAN GRESIVAUDAN A FÊTÉ SES 40 ANS

Cet anniversaire des 40 ans a été l'occasion de mesurer le chemin parcouru par l'association, d'évaluer le nombre de rencontres faites et aussi de réaliser à quel point la mission de l'AVF - l'accueil des nouveaux arrivants - répond à un besoin fondamental de la société d'aujourd'hui.

Alors qu'a-t-elle donc réalisé? De quoi peut-elle être fière? Eh bien de... ses adhérents! Eux, qui année après année, ont accordé et renouvelé leur confiance, ont cultivé la convivialité comme d'autres cultivent leur jardin avec des valeurs partagées depuis 40 ans. Cet enthousiasme, sans lequel notre monde serait bien morne et nos journées bien vides, est leur symbole. Merci de leur fidélité et plus que jamais... participons!

En organisant cet événement l'AVF a voulu le partager avec tous ceux qui sont ou ont été acteurs ou soutiens de l'association.

L'anniversaire s'est déroulé sur toute une journée avec l'après midi un jeu de piste en famille, dans les jardins de Meylan, avec le support de l'association « Site et patrimoine

meylanais » suivi d'un goûter, d'un dîner et d'une soirée dansante.

Toutes ces manifestations ont été grandement appréciées pour tous les participants qui se sont vus remettre un petit « Historique » retraçant les grands moments de l'association depuis sa création. Très regardés également le diaporama de Marie Colbert et l'exposition de Katherine Corjon et Christiane Brass qui ont permis de voir l'évolution et retrouver des visages et se souvenir de sorties variées.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette célébration, sans eux rien n'aurait été possible, et notamment Sophie Michelon et son équipe pour l'organisation de la soirée, Martine Spanjaard et son équipe pour la mise en place du rallye familial et Jean Michel Dolle pour avoir si bien su orchestrer la soirée sans oublier Victor Braun qui a réalisé le logo.



25 ANS DU JUMELAGE

Nous fêterons nos 25 ans d'amitié entre Bernin et Kieselbronn le week-end de l'Ascension du 17 au 20 mai à Kieselbronn. **Les personnes intéressées sont priées de contacter Gisèle Lemièrre au 06 21 93 58 32.**

TROC PLANTES

Le Comité de Jumelage Bernin Kieselbronn organise un Troc Plantes en collaboration avec Troc Vert de St Nazaire

Samedi 28 avril de 14 heures à 17 heures au Clos Michel (à côté de l'école)

Venez nombreux avec les plantes et les conseils que vous souhaitez échanger avec d'Autres (mise en pot et étiquetage seront les bienvenus)

Des gâteaux et boissons seront proposés à la vente par le Comité de Jumelage

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

COUP DE CŒUR JEUNESSE



Dans le cadre de la manifestation « les Giboulivres » (organisée par huit bibliothèques du Grésivaudan qui depuis huit ans proposent des rencontres avec des auteurs jeunesse), la bibliothèque de Bernin vous a invité à rencontrer Anne Crausaz pour un atelier créatif pour les enfants, suivi d'une rencontre tout public.

Les élèves de la maternelle et CP ont découvert ses albums durant des séances scolaires à la bibliothèque et dessiné un de ses personnages: l'Escargot Raymond dans ses rêveries. Ils retrouveront à cette occasion leurs créations affichées dans notre bibliothèque.

Au programme, le 4 avril, un atelier créatif intitulé « Création d'un carnet de nature » pour les enfants à partir de 5 ans suivi d'une rencontre avec l'auteur Anne Crausaz et un duo d'auteurs en soirée à la bibliothèque de Biviers. Anne Crausaz et Sophie Dieuaide ont débattu sur le thème: « La littérature jeunesse aujourd'hui ».

LES ALBUMS COUP DE CŒUR D'ANNE CRAUSAZ

Auteur de plusieurs albums, elle a reçu de nombreux prix, notamment le prix sorcières en 2009 pour « Raymond rêve ». A travers ses ouvrages magnifiquement illustrés, elle donne la parole à des personnages hors du commun telles qu'une amanite tue mouche, une graine, ou encore un escargot qui nous racontent leur vie et qui sensibilisent l'enfant au respect de la nature.



Maintenant que tu sais

L'amanite a bien mauvaise réputation pourtant, certains dans la forêt l'apprécient énormément.

Raymond rêve

L'histoire d'un escargot qui se rêve dragon, girafe ou bien cerise.

J'ai grandi ici

Une petite graine raconte comment malgré les intempéries et danger divers elle est devenue un beau pommier.

COUP DE CŒUR ADULTES



Une histoire populaire de l'empire américain.

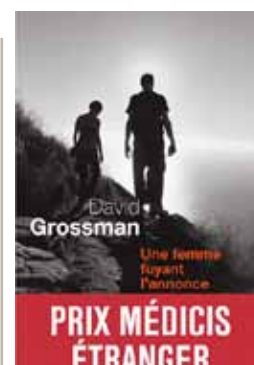
Howard Zinn, Paul Buhle et Mike Konopacki
Édition Vertige Graphique

Ce récit graphique est l'adaptation en bande dessinée du célèbre essai de l'historien Howard Zinn « Une histoire populaire des États-Unis ». Voici un ouvrage qui porte un regard nouveau sur l'histoire des États-Unis. La parole y est donnée aux acteurs les plus modestes, les Indiens, les esclaves en fuite, les soldats déserteurs, les jeunes

ouvrières du textile, les syndicalistes, les GI du Vietnam, les victimes de guerres menées au nom de l'impérialisme américain.

Cette vision populaire vient bousculer de manière salutaire les versions officielles et consensuelles de l'histoire des États-Unis.

Lecture passionnante et très enrichissante.



Une femme fuyant l'annonce. David Grossman. *Le Seuil*

C'est l'histoire d'Ora, une femme israélienne et de sa famille. Alors qu'Ora fête le retour du service militaire de son fils Ofer et s'apprête à partir en randonnée avec lui en Galilée, celui-ci se porte volontaire pour une opération militaire de 28 jours dans une ville en Palestine. Ora redoutant le pire, décide de fuir l'éventuelle annonce de sa mort

et choisit de partir, accompagné d'Avram, un homme qu'elle a aimé jeune.

« Une femme fuyant l'annonce » évoque l'angoisse de la perte de l'être aimé et la peur de l'oubli.

Un roman profond et bouleversant.

MOIS EN IMAGES

Cérémonie commémorative - remise de médailles - 19 mars 2012



Printemps des poètes - 23 mars 2012



Gérard Lauthier

Conciliateur de justice

BERNIN & VOUS A SOUHAITÉ VOUS PRÉSENTER UN HOMME CHARGÉ DE VOUS AIDER À RÉGLER À L'AMIABLE LES DIFFÉRENDS QUI PEUVENT VOUS OPPOSER À VOS VOISINS, PROPRIÉTAIRES, LOCATAIRES... ETC..

ÂGÉ DE 65 ANS ET RETRAITÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE, GÉRARD LAUTHIER EST AUJOURD'HUI CONCILIATEUR DE JUSTICE. NOMMÉ À CETTE FONCTION PAR LE PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL DE GRENOBLE LE 1ER MAI 2009, APRÈS AVOIR PRÊTÉ SERMENT, CE BÉNÉVOLE AU TON CALME ET POSÉ, INTERVIENT POUR LE CANTON DE SAINT ISMIER. SON INTERVENTION EST TOTALEMENT GRATUITE.



Bernin & vous: bonjour, pouvez-vous nous expliquer quel est le rôle d'un conciliateur de justice et en quoi cela consiste ?

Gérard Lauthier: mon rôle consiste à régler à l'amiable et en toute équité des différends qui peuvent être qualifiés de faible importance (même s'ils ont des conséquences très négatives sur la vie des personnes qui les subissent). Ce sont :

- ▲ des troubles du voisinage (haies, bruits, etc.), 80 % des cas qui me sont soumis,
- ▲ des conflits entre propriétaires et locataires (loyers et charges impayés), 10 %,
- ▲ des litiges entre fournisseurs et consommateurs (contestations de factures, non-paiements, mauvaise exécution d'un contrat)
- ▲ des problèmes de mitoyenneté et de propriété.

En fait, je peux intervenir dans presque tous les domaines (sauf en matière pénale, administrative ou du droit de la famille).

Bernin & vous: traitez-vous beaucoup de dossiers? Est-ce que votre intervention permet de résoudre les conflits ?

Gérard Lauthier: 71 personnes m'ont consulté en 2011, ce qui a donné lieu à 27 tentatives de conciliation, dont seulement 12 n'ont pu aboutir.

Bernin & vous: comment se déroule une consultation ?

Gérard Lauthier: Je reçois le « plaignant », je l'écoute et j'invite son « adversaire » à venir me voir 15 jours après. J'écoute ses arguments, puis je tente une conciliation qui peut se traduire par un constat d'accord signé par toutes les parties et envoyé au Tribunal d'Instance. En cas de réussite, le conflit sera réglé en moyenne en un mois.

Je me rends quelquefois sur le terrain, où j'essaie de réunir tout le monde sur les problèmes de troubles du voisinage. C'est plus facile d'obtenir des accords

et ça a un côté « rétro » plus amusant.

Bernin & vous: quel est le conflit qui vous a le plus marqué ?

Gérard Lauthier: Le conflit qui m'a marqué le plus portait sur le bruit d'une piscine (pompes à chaleur et appareillages) jugé excessif par les voisins. 4 séances de conciliation, intervention d'un expert pour aboutir à un constat d'accord de 4 pages et un planning des travaux à l'issue duquel les nuisances ont été fortement réduites. J'étais avec des personnes de bonne volonté qui à tout instant ont recherché le compromis.

Bernin & vous: comment peut-on vous rencontrer ?

Gérard Lauthier: Je suis présent à la mairie de Saint Ismer les premiers et troisièmes mercredis de chaque mois (sauf août). Il suffit de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de cette mairie au 04 76 52 52 25.

Je ne peux qu'inviter tous les habitants de Bernin qui n'arrivent pas à résoudre leurs différends dans le cadre de relations normales à venir me voir animé de cet esprit.

Bernin & vous: merci d'avoir accepté de nous rencontrer.